

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 14346
Numéro SIREN : 812 396 208
Nom ou dénomination : KEYBODY

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt 103575



1827550801

DATE DEPOT :	2018-10-08
NUMERO DE DEPOT :	2018R103575
N° GESTION :	2015B14346
N° SIREN :	812396208
DENOMINATION :	KEYBODY
ADRESSE :	57 avenue de Villiers 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2018/06/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET

E C du 29. 6. 2018

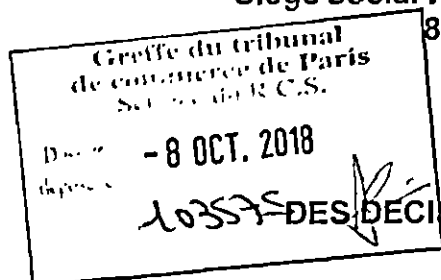
150 14346

RL

KEYBODY

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros

Siège social : 57 avenue de Villiers, 75017 PARIS
812 396 208 RCS PARIS



EXTRAITS

**DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 13 929,25 euros de la manière suivante :

- A l'absorption des pertes antérieures 5 127,50 euros
- A la réserve légale 50,00 euros
- Le solde au compte "autres réserves" 8 751,75 euros

Compte tenu de cette affectation, la réserve légale est dotée en totalité à hauteur de 50,00 euros, le compte "autres réserves" s'élève à 8 751,75 euros et les capitaux propres de la Société sont de 9 301,75 euros.

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
La Présidente